Réf. Farde e-Assemblées : 2623811

N° OJ : 22

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2024

Objet : Sport.- Subside d'investissement.- Budget extraordinaire de 2024.- Montant : 560,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Koninklijke Sporting F.C. Haren;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside d'investissement pour un montant de 560,00 EUR à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2024 à l'attention de l'asbl Koninklijke Sporting F.C. Haren pour l'achat de 4 buts (n° de projet : BM10-239-2009).

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2024.

Annexes :